

Exertis Connect

ZI Buchelay 3000
BP 1126
78204 MANTES LA JOLIE CEDEX
FRANCE



Téléphone : 08 10 02 91 91 - Télécopie : 01 76 73 98 35

Page 1

FA43172625

Compte client : M140036

Contact : FOISSOTTE Mélinda

N° identif. intracomm. FR 00 827 498 460

N° commande Web/EDI : 103302879

Votre référence : DEV0182863-2

Adresse de livraison

SICONTACT
MME Mélinda FOISSOTTE
POLE D AIX LES MILLES
400 RUE PIERRE BERTHIER
13100 AIX EN PROVENCE
FRANCE

SICONTACT

110 RUE EMILIE GAUTIER
13290 LES MILLES
FRANCE

N° de commande CV43169616

N° expédition BL43189641 du 09/11/23

FACTURE N° FA43172625

Commercial

COULBAUX Nathalie

Date : 09-11-2023

Référence	Désignation	Pays origine	Quantité	Code unité	Prix unitaire	Montant
755746	Coffret CEEA assemblé 12U pr. 450 AV verre flancs amo. noir Part Number : CEEA12U5445BL132	TR	1	PCS	124,9000	124,90
PORT	Franco de port		1			
Total EUR HT					124,90	
TVA 20%					24,98	
Total EUR TTC					149,88	

Nous contacter : 0810 02 91 91 (0.06€/mn + prix appel)

*1 Service Commercial

*2 Service Technique Après Vente

*3 Comptabilité

Vous souhaitez faire une demande de retour => Il vous suffit de vous connecter sur www.exertis-connect.fr dans votre espace client, rubrique assistance puis service après ventes. Et laissez vous guider.

Conditions de paiement

LCR AUTO SANS ACCEPTATION 30 jours da

Date d'échéance

09/12/23

Conditions de livraison

Transporteur

GENERICQUE

Notre banque

R.I.B.

I.B.A.N.

B.I.C. (SWIFT)

CREDIT DU NORD MANTES

30076 02115 16603300200 52

FR76 3007 6021 1516 6033 0020 052

NORDFRPP

CUC Exertis Connect

N° id. intracomm. : FR 25 348 940 206 - SAS au capital de 11 010 000 Euros - SIRET : 348 940 206 00058 - NAF : 4651Z - RCS Versailles

Loi 92-1442 du 31/12/92 : Cette facture devra avoir été réglée à sa date d'échéance, le règlement anticipé ne donnera lieu à aucun escompte, et tout retard de paiement entraînera des pénalités au taux de 1,5% par mois. Loi 2012-387 du 22/03/12 tout retard de paiement entraînera une indemnité forfaitaire de 40 euros.

Loi 80335 du 12/05/80 : Les marchandises restent notre propriété jusqu'à parfait paiement.